

Les entreprises de moins de 50 salariés

- 13. Aider à la prise de conscience
- 16. Gagner en rentabilité et en conditions de travail
- 18. Éviter la tuile
- 20. Des progrès, de fil en aiguille
- 22. Une conception sans poudre aux yeux
- 24. Progresser, progresser et encore progresser

Aider à la prise de conscience

Très souvent, les entreprises de moins de 50 salariés n'ont pas de personnel dédié à la prévention des risques professionnels. Ce qui peut les amener à ignorer la réalité des dangers de leur activité ou, inversement, à penser les maîtriser, parfois à tort. Certaines sont même réticentes à la mise en place d'actions d'amélioration des conditions de travail. Pourquoi ces méconnaissances ou ces réserves ? Par quels moyens est-il possible d'amener ces petites structures, qui représentent un peu moins de 40% des salariés français, à revoir leur position ?

LES TRÈS petites et petites entreprises constituent une part importante du tissu économique français. Elles représentent en effet 97% des entreprises hexagonales et, selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie, 38,5% des salariés et 38,6% des accidents du travail. C'est donc sur cette partie des TPE-PME, regroupant les établissements de moins de 50 salariés, que nous nous allons nous pencher dans ce dossier. D'autant que jusqu'en 2017, cette limite constituait un seuil pour l'organisation en matière de santé et sécurité au travail. Au-dessus de cet effectif, les établissements devaient se doter d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Pour les autres, le fait de ne pas être concernés par cette obligation ajouté à l'absence en interne de ressources dédiées à la prévention des risques professionnels, a pesé et pèse encore sur la manière de se saisir du sujet.

« D'après les ordonnances Macron du 22 septembre 2017, qui s'inscrivent dans la réforme du Code du travail, les entreprises de plus de 11 salariés doivent avoir mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020 un Comité social et économique (CSE). Ces attributions sont différentes en fonction de l'effectif de la structure qui l'héberge. Dans les moins de 50 salariés, ce Comité a notamment pour mission de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail et de réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de mala-

dies professionnelles », indique Jennifer Clerté, responsable du pôle information documentation technique et chargée de mission TPE à l'INRS. Autre prérogative du CSE dans les entreprises de moins

notamment la protection sociale ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Le Comité est également en charge d'alerter et de saisir immédiatement l'employeur en cas de danger grave et imminent pour la santé et la sécurité des salariés ou lors d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale... Mais nous manquons encore de recul pour distinguer les effets de la mise en place des CSE sur l'approche de la prévention qu'ont les petites entreprises, qui sont encore trop nombreuses à ne pas considérer la santé et la sécurité au travail (SST) comme une priorité.

Quand la prévention est intégrée au fonctionnement d'une petite entreprise, c'est parfois une conséquence de l'histoire >>>

« Avec les petites structures, être prescriptif est nécessaire. »

de 50 salariés, la présentation à l'employeur des réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des autres dispositions légales concernant

PAROLE D'EXPERT

François Fougerouze, ingénieur-conseil national à la Cnam.

Reconduit en 2018, le programme TPE est coordonné par la Direction des risques professionnels de l'Assurance maladie-risques professionnels. Dans ce cadre, il revient à l'INRS d'élaborer des outils clés en main en collaboration avec les chargés de métiers Carsat. Ces derniers ont pour objectifs de constituer et d'animer des partenariats avec les organisations professionnelles et d'autres acteurs pertinents afin de les associer à la conception des outils et les amener à communiquer à leur sujet auprès des entreprises. Ce travail aboutira à des kits TPE à destination des 40 métiers prioritaires identifiés sur la base des statistiques de sinistralité. Ils sont composés d'outils simples et ciblés. Un logiciel en ligne d'aide à l'évaluation des risques en est l'outil central. Il est accompagné de ressources pour interpellier les entreprises sur les risques présents dans leur secteur (dépliant...) et aider à la prévention (outil d'analyse des AT, mesures socles...).

personnelle ou des convictions du responsable. Un accident du travail traumatisant dans son équipe ou le décès d'un proche d'une maladie professionnelle peuvent constituer le déclic. Mais attendre la survenue d'un drame pour agir est en totale contradiction avec la définition même de la prévention. Trop fréquemment, dans ces entreprises, la SST est assimilée à une tâche administrative, chronophage et peu utile. Cela s'explique notamment par leur mode de fonctionnement focalisé sur l'activité quotidienne (recherche de nouveaux marchés, relation client, trésorerie, problèmes de facturation...) qui peut être une question de survie. La pandémie de la Covid-19 nous l'a rappelé cruellement : un arrêt, ou un ralentissement, de quelques semaines, peut signer la fin d'une aventure.


Les risques du métier... ou pas

Une autre raison de l'intérêt relatif de ces petites entreprises pour la prévention est à chercher du côté du fameux adage : « *Ce sont les risques du métier!* » Selon cette conception plus que rudimentaire de la question des risques professionnels, ceux-ci seraient inhérents à certaines pratiques, et donc inévitables. Ainsi, qui n'a pas entendu par le passé qu'un menuisier qui a conservé ses dix doigts à la fin de sa carrière n'a visiblement pas vraiment travaillé...

Enfin, certains estiment que leur activité n'expose pas à des risques particuliers. Dans les plus petits établissements, l'expérience semble d'ailleurs confirmer ce ressenti puisque les accidents du travail (AT) sont rares à l'échelle d'une entité. Selon les statistiques de 2014 de la Direction des risques professionnels, dans celles qui comptent deux salariés, un AT survient, tous secteurs réunis, en moyenne tous les 25 ans. Mais la courbe s'infléchit rapidement. D'un AT tous les 10 ans pour les entreprises de 4 salariés, on passe pour celles dont l'effectif atteint 10 employés à un AT tous les trois ans. Puis à un AT tous les ans pour celles qui comptent 20 collaborateurs.



© Gaël Kerbaol/INRS/2020

 **Métropole couverture est spécialisée dans la réalisation et rénovation de toitures dans les Hauts-de-France.**

ZOOM

LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CNAM POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Pour lutter contre les risques les plus fréquents (chutes, TMS, risques psychosociaux, risques chimiques...), l'Assurance maladie-risques professionnels propose aux entreprises de moins de 50 salariés des subventions pour l'achat d'équipements ou le financement de formations en prévention. Par exemple, « Soudage + sûr », « Échafaudage + », « Garage plus sûr », « Hôtel + », « Aide et soin à la personne à domicile », « Aide et soin à la personne en établissement », « TMS pros diagnostic », « TMS pros action » ... Toutes les aides sont à retrouver sur le site de la Cnam : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/subventions-tpe/nationales>. À noter que d'autres aides existent au niveau régional. Pour en savoir plus, se rapprocher de sa Carsat, CGSS ou de la Cramif.

Pour Marc Malenfer, qui fut le premier chargé de mission TPE à l'INRS, le faible taux d'accident dans les petites entreprises peut s'expliquer par la proximité entre responsables et équipes. « *Le dirigeant connaît tous ses employés. Il travaille fréquemment dans les mêmes conditions qu'eux... et ils sont parfois de la même famille. Cela peut participer à instaurer une approche paternaliste qui s'illustre dans les cas extrêmes par un responsable qui préférera réaliser*

lui-même les tâches les plus dangereuses plutôt que de les confier à ses collaborateurs, raconte-t-il. L'autre explication de ces chiffres est malheureusement moins glorieuse. On ne peut ignorer la possibilité qu'une partie des accidents soit passée sous silence... »

Mobiliser les TPE en prévention

Les micro- et petites entreprises peuvent ainsi avoir, lorsqu'elles abordent la SST, une tendance à

la schizophrénie. Elles sont souvent tout à la fois soucieuses de la santé et de la sécurité de leurs salariés, et dubitatives quant à l'utilité de la prévention, qu'elles relèguent en queue de peloton de leurs priorités. Voire qu'elles considèrent comme une corvée administrative gênant leur bon fonctionnement. Pour les convaincre de faire de la SST un axe à part entière de leur stratégie, il est impératif de prendre en compte ces réalités.

« Il faut une approche radicalement différente de celle organisée par risques qui régit les échanges entre l'Assurance maladie et les entreprises possédant des services dédiés à la prévention, estime Olivier Le Berre, chef du département études, veille et assistance documentaires et responsable du programme TPE à l'INRS. Quand l'interlocuteur est lui-même un préventeur, donner des grands principes est suffisant. Il est capable de se les approprier et de les adapter aux spécificités de son entreprise. Avec les petites structures, être prescriptif est souvent nécessaire. Sans compétences particulières en santé et sécurité, ne disposant pas de beaucoup de temps pour s'y consacrer, elles ont besoin d'outils concrets, conçus pour leurs métiers, facilement et immédiatement utilisables. »

Par exemple, et très prosaïquement, mieux vaut donner une liste de chaussures de sécurité répondant aux exigences de protection qu'impose leur activité que de leur fournir un tableau de coefficient de glissance des sols. Sans préventeur en interne, difficile également pour les micro- et petites entreprises de s'adapter rapidement à la publication d'un nouveau décret ou à l'apparition d'un nouveau risque. À titre d'exemple, le contexte exceptionnel entraîné par le Sars-CoV-2 est révélateur. La grande partie d'entre elles n'étant pas, en temps normal, confrontées à des risques biologiques, il était nécessaire, pour qu'elles puissent répondre aux exigences de sécurité actuelles de leur donner de véritables modes d'emploi pour la mise en place de barrières limitant des contaminations et tenant compte

À l'heure de la Covid

■ L'exposition à la Covid-19 doit faire l'objet d'une démarche d'évaluation des risques et être intégrée dans le document unique. Pour accompagner les entreprises dans leur démarche, l'INRS et l'Assurance maladie-risques professionnels ont élaboré l'outil « Plan d'actions Covid-19 ». Il permet d'aider les entreprises à s'interroger sur les situations à risque Covid-19 et propose des mesures très opérationnelles pour agir en conséquence.

■ Afin d'aider les entreprises à se réorganiser à l'heure du déconfinement, Mavimplant, le logiciel de création en 3D des locaux de travail conçu par l'INRS, intègre de nouvelles fonctionnalités. Mavimplant est disponible librement en ligne pour les hôtels, cafés et restaurants, les garages, les entrepôts logistiques ainsi que les boulangeries, pâtisseries et glaciers.

Pour retrouver ces deux outils: www.inrs.fr

de leur secteur d'activité. S'ils veulent être efficaces, les messages de prévention se doivent donc d'être déclinés de manière sectorielle et d'aller jusqu'à la prescription d'actions concrètes.

De l'importance des relais

Pour convaincre les sociétés de taille modeste de souscrire à la prévention, il faut aussi actionner les bons leviers, avancer des arguments qui correspondent

à leurs priorités: « une bonne démarche SST est un atout pour attirer et retenir les talents », « la prévention participe à l'amélioration de la qualité de la production », « des aides financières existent » ... Mais pour faire passer ces messages, encore faut-il être en contact avec les cibles et pouvoir capter leur attention.

Puisqu'il est mathématiquement impossible pour le réseau prévention d'accompagner chaque entreprise de moins de 50 salariés, des relais sont indispensables. Ils doivent être proches des dirigeants, leur inspirer confiance et être reconnus comme légitimes pour parler prévention. Si les services de santé au travail, leurs premiers interlocuteurs en matière de SST, sont tout désignés pour permettre cette démultiplication des messages, d'autres acteurs peuvent apporter leur pierre à l'édifice: les organisations professionnelles, les chambres de commerce et les experts comptables, notamment.

Cette approche sectorielle et démultipliée, après quelques années d'expérimentation, a été relancée en 2018 avec le lancement du programme TPE de la branche Accidents du travail-Maladies professionnelles, en collaboration avec l'INRS et les Carsat. ■ D. L.

📷 L'entreprise Lebrun S.A. est une métallerie industrielle de 46 salariés, basée dans le Loiret.



© Gaël Kerbool/INRS/2020

Gagner en rentabilité et en conditions de travail

Café-restaurant du XI^e arrondissement de Paris, Les Cuves de Fauve brassent leurs propres bières. Les risques inhérents à la restauration traditionnelle et à la production brassicole ayant été pris en compte dès la phase de conception du projet, à la faveur d'un rapprochement avec la Cramif, les salariés, comme les deux cofondateurs, bénéficient d'outils adaptés et de conditions de travail sûres.

ELLES INVITENT le chaland à entrer et alimentent les discussions des clients des Cuves de Fauve. Elles, ce sont ces huit citernes en inox, de 500 litres chacune, qui attestent que l'endroit n'est pas un simple café-restaurant. À la manière d'un « brewpub » anglo-saxon ou d'une brasserie hexagonale d'antan, l'établissement combine les activités de restauration et de brassage. « Ce circuit court permet de servir des bières dont les qualités organoleptiques n'ont pas le temps de s'altérer », indique Antoine Robic, l'un des deux fondateurs. La production maison, composée de tous styles de bières (IPA, Göse, stout...), atteint 500 hectolitres par an et, avec une carte de restauration étudiée, le succès a été rapidement au rendez-vous. Un an après l'ouverture en juin 2019, une quinzaine d'employés se répartissent entre le bar, la cuisine et la production. Au moment du montage du projet, si les fondateurs ont en tête les conditions de travail, leur peu de connaissance sur le sujet et leur inexpérience de la restauration auraient pu jouer en leur défaveur.

Une rencontre opportune va changer la donne. « J'interviens dans l'incubateur "La Frégate" qui accompagne des entrepreneurs souhaitant développer un projet dans la restauration, confie Christophe Ballue, contrôleur de sécurité à la Cramif. C'est un excellent moyen pour les sensibiliser à la prévention et intégrer celle-ci dès la conception des établissements. » « C'était super d'avoir les conseils d'un professionnel de la prévention, confirme Cyprien Maisonnier, l'autre fondateur. Nous avons pu tenir compte des critères de santé et sécurité pour choisir notre local. » Les quelques concessions à la réalité de l'immobilier parisien sont donc faites en connaissance de cause. Les escaliers très raides menant à la cave sont identifiés comme le principal point noir du lieu retenu. La chambre froide et les réserves étant au sous-sol, pour éviter les allers et venues hâtives pendant le service, le bar et la cuisine sont équipés de nombreux frigos garnis avant l'ouverture. Et les denrées sont remontées par le



DU DÉCONFINEMENT...

La nouvelle est tombée quelques jours avant notre visite. Les bars et restaurants d'Île-de-France ont été autorisés à reprendre du service après les longues semaines de fermeture imposées par la pandémie de la Covid-19. Mais dans un premier temps, seules les terrasses pouvaient rouvrir. Et à condition de respecter des mesures de distanciation. « Nous ne pensions pas accueillir nos clients avant juillet, il a donc fallu s'organiser rapidement. Nous avons pu étendre notre terrasse sur des places de livraisons,

en la délimitant avec des barrières. Cela nous a permis de conserver le nombre de places habituelles, tout en espaçant les tables pour respecter la distance officielle d'un mètre entre chaque dossier. L'accès aux sanitaires n'est autorisé qu'à une personne à la fois et en suivant un circuit matérialisé par un marquage au sol. En outre, les clients qui entrent doivent porter un masque et nous mettons du gel hydroalcoolique à leur disposition », explique Antoine Robic, cofondateur des Cuves de Fauve.

monte-charge. « C'est rare, mais il nous arrive de refuser des commandes pour éviter de descendre pendant le coup de feu », signale Antoine.

Moins de fûts, moins de risques

Installées pour garantir la conservation optimale de la bière, les six cuves de service réfrigérées de 500 litres, reliées directement aux tireuses, ont, par ricochet, aussi réduit les risques de chute. Avec ce système, les passages dans la cave pour changer de fûts sont moins fréquents puisque

Un système permet de relier les cuves de fermentation directement à celles de service situées au sous-sol. Moins de fûts à changer, c'est moins de risques de chute et moins de port de charges.



© Gaelle Kerbaol/INRS/2020

ces tanks, remplis par le biais de tuyaux souples tirés depuis les cuves de fermentation, peuvent tenir plus d'un mois avant de s'assécher. Ce dispositif élimine en outre de nombreuses manutentions. « Même si nous alimentons nos autres tireuses avec des bières "invitées" conditionnées classiquement, cela fait moins de fûts à entreposer et à brancher, précise Cyprien Maisonnier. Les barmen le disent : de ce point de vue, le rythme n'a rien à voir avec d'autres établissements pour lesquels ils ont travaillé. »

Avec le lave-verre à osmoseur, grâce auquel il n'est plus nécessaire d'essuyer les pintes, demis et galopins, les risques de coupures et de tendinites sont limités. Et les employés ont plus de temps pour exercer l'un des aspects de leur métier qu'ils affectionnent : le conseil au client, parfois désorienté devant le large éventail de saveurs que dispensent les seize becs. « Dans un secteur où l'absentéisme et le turnover sont importants, la fidélisation des salariés se fait aussi par le biais des conditions de travail », rappelle Christophe Ballue.

Dans la cuisine, grâce au lave-vaisselle à capot, le plongeur n'a pas à se plier en deux. Et dans le triple souci de conserver les postes à une température soutenable, de prévenir les incendies et de limiter les brûlures, tout l'équipement (plaques à induction, plancha, four...) est électrique. Le revêtement antidérapant au sol équipe également celui du bar et de la zone de production.

Aides financières

Pour le nettoyage des cuves de brassage et de fermentation, des substances corrosives sont

utilisées. Biologiste de formation, Cyprien Maisonnier connaît la chanson. La manipulation des produits se fait équipée de lunettes, de gants, d'une blouse, d'un masque et de chaussures de sécurité. Les acides et les bases sont stockés séparément dans une armoire dont chaque étagère possède un bac de rétention. Au sous-sol, les cuves de service ne nécessitent aucun nettoyage, supprimant de fait le risque chimique. En effet, de grandes poches en plastique stériles y sont insérées avant le remplissage et jetées une fois les cuves vidées.

Malgré les aides financières dispensées par la Cramif pour plusieurs actions mises en place, le budget a manqué pour réaliser le traitement acoustique à temps pour l'ouverture de la brasserie. « C'était bruyant. Certains clients nous en ont fait la remarque, mais nous nous en rendions compte par nous-mêmes. Lors de la fermeture, on avait la voix cassée à force de crier et ça résonnait encore dans nos têtes quand on allait se coucher », se remémore Cyprien Maisonnier. « Dès que nous avons eu la trésorerie suffisante, en janvier dernier, nous avons installé des panneaux acoustiques au plafond dans les salles et cela fonctionne bien. L'ambiance est plus feutrée, complète Antoine Robic. Prochaine étape : équiper la partie production ! »

« C'est la bonne stratégie quand les fonds manquent. Prioriser et avancer par étapes, affirme Christophe Ballue. Les Cuves de Fauve ont bien compris que quand la prévention n'est pas subie comme une contrainte réglementaire, elle devient une force pour l'entreprise. » ■ D. L.

... AU RETOUR À LA NORMALE

« Depuis que le déconfinement permet une réouverture complète du bar, nous n'avons pas repris le service du midi. Cela ne rapporte pas assez par rapport à l'investissement en temps et en énergie, soutient Antoine Robic, cofondateur des Cuves de Fauve. Nous avons la chance de pouvoir nous le permettre car ça tourne très bien le soir. Nous pouvons ainsi mieux organiser le travail, brasser plus tranquillement pendant la journée, même si les échanges avec les clients à ce sujet vont nous manquer. » Et pour les équipes du bar

et de la cuisine, il n'y aura plus de coupure l'après-midi.

Ils embauchent à 16 h jusqu'à la fermeture à 2 h.

Des journées moins longues, donc. « C'est une démarche intéressante car elle illustre l'intérêt d'avoir une vision à long terme, s'enthousiasme Christophe Ballue, contrôleur de sécurité à la Cramif. En se posant les bonnes questions, il est possible de gagner à la fois sur le terrain de la rentabilité et des conditions de travail. »

Éviter la tuile

Métropole Couverture est une entreprise qui réalise et rénove les toits dans la Somme et l'Oise. Avec l'aide de la Carsat Hauts-de-France, cette TPE de quatre salariés a investi récemment dans du matériel pour la prévention des chutes de hauteur.

LES COUVREURS de la SARL Métropole Couverture ont, depuis leurs postes de travail, une vue imprenable sur toute la ville d'Amiens, ses toits rose orangé ou gris foncé qui ressortent nettement sur le ciel azuré de l'été. « Notre entreprise

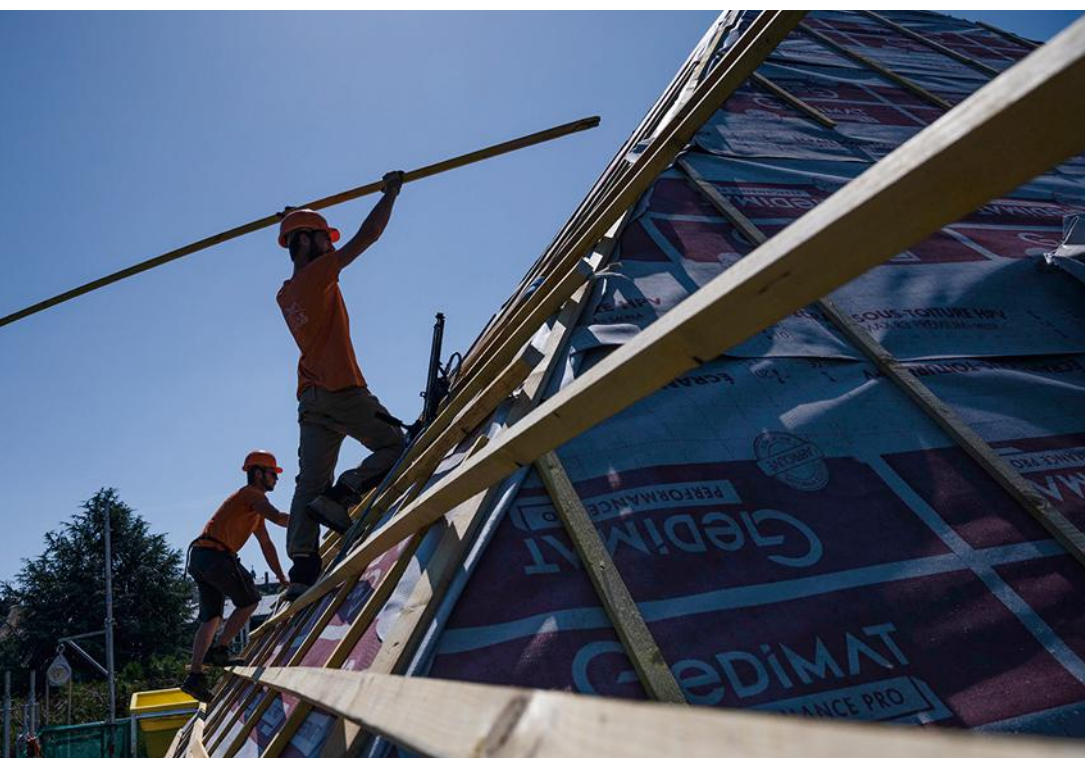
répare et rénove des toits de différents types : tuiles, ardoises, zinc, bac acier... Nous intervenons dans la Somme et dans l'Oise », explique Clément Desanghere, gérant de la jeune TPE amiénoise.

Il a fondé sa société en 2015, à

seulement 24 ans, après avoir été apprenti couvreur, puis auto-entrepreneur. Il a travaillé seul pendant deux ans, puis la société s'est développée et compte aujourd'hui quatre salariés. « Nous travaillons sur un chantier à la fois, deux éventuellement si ce sont des maisons pour les particuliers », précise-t-il. Le travail ne manque pas, mais le jeune chef d'entreprise s'interroge sur le futur développement de sa société : « C'est déjà très prenant, la gestion d'une entreprise et le management de quelques personnes, constate-t-il entre deux appels téléphoniques. Heureusement, le chef d'équipe m'épaule bien. »

Le chantier du moment consiste en la rénovation de deux toitures pyramidales en tuiles d'une résidence de trois étages, située à quelques kilomètres du centre-ville de la capitale historique de la Picardie. Les salariés ont enlevé 160 m² de tuiles. Autant seront à reposer sur les liteaux que les couvreurs sont en train de découper et de fixer au-dessus de l'écran de sous-toiture qui assure l'étanchéité. Le chantier représente deux semaines de travail... et même trois, puisqu'il faut également compter trois jours pour le montage de l'échafaudage qui ceinture entièrement le bâtiment, et deux pour son démontage. Car le chef d'entreprise ne badine pas avec le risque de chutes de hauteur, un des accidents les plus fréquents du métier de couvreur, et aussi le plus grave. Le toit est situé à 8 mètres du sol sur trois côtés du bâtiment, et même 14 mètres sur son flanc ouest, du fait du dénivelé du terrain.

« Des chutes dans notre métier, il y en a toutes les semaines en France », insiste le chef d'équipe, arrivé il y a trois ans dans la TPE



© Gaël Kerbaol/INRS/2020

42 000

salariés en France, répartis dans quelque 10 000 entreprises, réalisent des travaux de couverture.

4 600

accidents du travail, dont 4 décès et 260 incapacités permanentes, ont eu lieu lors des travaux de couverture.

45 %

des accidents du travail sont liés aux manutentions manuelles, 22 % aux chutes de hauteur.

(chiffres pour l'année 2018)

en tant que couvreur. « *Mon précédent employeur nous faisait travailler sur des échelles en bois, déplore-t-il. Je suis parti de l'entreprise au bout de quinze jours: je ne vais pas au travail pour risquer ma vie. Le patron de Métropole Couverture est très carré sur la sécurité.* »

Les salariés de l'entreprise ont monté eux-mêmes l'échafaudage fixe, multidirectionnel. Il possède un système de montage-démontage en sécurité qui se monte de bas en haut, et se démonte dans le sens inverse, permettant une protection du risque de chutes y compris lors de sa pose et de sa dépose. Tous les salariés de l'entreprise ont suivi la formation « Échafaudage fixe, montage démontage et utilisation », comprenant un jour de formation théorique et deux jours de pratique. « *Une remise à niveau d'un jour est nécessaire tous les cinq ans* », précise le chef d'entreprise.

Échafaudage et nacelle

Le dernier étage de la structure métallique de 700 m² est le seul utilisé par les salariés. Ses barrières sont entourées d'un filet, pour renforcer la sécurité et éviter la chute d'objets. « *Les chantiers de l'entreprise sont très sécurisés: même les pavillons ont droit à leur échafaudage périphérique*, apprécie Cyril De Laage, contrôleur de sécurité à la Carsat Hauts-de-France. *C'est malheureusement trop rarement le cas dans la région.* »

En 2019, le gérant décide d'acheter son propre matériel, à commencer par environ 1400 m² d'échafaudage. C'est le fournisseur qui lui a fait connaître la Carsat Hauts-de-France et son aide financière « Échafaudage + ». « *Elle a cou-*

vert 25% du coût du matériel », précise le gérant. Dans la foulée, le chef d'entreprise investit dans une nacelle grande hauteur afin de travailler en sécurité sur des chantiers de réparation où les interventions sont courtes. Par exemple, le remplacement d'une tuile cassée, ou des travaux d'entretien comme le nettoyage des gouttières et de chêneaux, ou pour établir un devis. Jusqu'alors,

« Des chutes dans notre métier, il y en a toutes les semaines en France »

l'entreprise louait le matériel permettant de travailler en hauteur et en sécurité.

Le gérant se tourne à nouveau vers la Caisse régionale, fin 2019. Cet investissement fait partie du plan d'action de l'entreprise contre les risques professionnels. « *Cela rentrait dans le cadre de l'aide financière "Culture de prévention" et nous avons contribué au financement de la nacelle* », explique Cyril De Laage. Reçue en février dernier, la nacelle est rapidement déployée sur certains chantiers. Pratique, elle peut se plier et a alors la taille d'une petite voiture. Dépliée, elle peut atteindre 25 mètres de haut. Le gérant et le chef d'équipe ont suivi cette année la formation Caces nécessaire pour l'utiliser en sécurité.

« *Couvreur est un métier difficile, mais le patron n'hésite pas à investir dans du matériel pour simplifier le travail* », estime le



REPÈRES

> **ÉCHAFAUDAGES MDS de façade. Guide de conception et de choix. ED 6074. INRS. À télécharger sur www.inrs.fr**

📷 **L'échafaudage périphérique est une règle pour l'entreprise. Même pour les travaux de couverture de pavillons.**

chef d'équipe. Aujourd'hui, le chef d'entreprise souhaite remplacer le petit monte-charge actuel par un modèle plus performant qui couvrirait les besoins des salariés: sur remorque, il supporte davantage de poids et peut atteindre 25 mètres de haut. Un achat qui se fera peut-être plus rapidement que prévu car l'entreprise peut bénéficier d'une troisième et dernière aide financière jusqu'en 2022.

« *Les coûts du monte-matériaux pourraient être pris en partie en charge dans le cadre de l'aide financière "TMS Pros action"*, indique Cyril De Laage. *Un diagnostic du risque TMS dans l'entreprise serait établi au préalable.* » « *Ce genre de matériel représente des investissements importants pour une petite entreprise*, témoigne Clément Desanghere. *Les aides financières sont les bienvenues et nous permettent de nous outiller plus rapidement.* » Un exemple qui montre que même les petites structures peuvent mettre en œuvre de grands moyens de prévention. ■ K. D.



© Gaëll Kerbaol/INRS/2020

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TPE

- « TMS Pros action » est une aide financière nationale disponible pour les entreprises de moins de 50 salariés dans le but de prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS).
- L'aide financière « Échafaudage + » est accessible à toutes les entreprises de moins de 50 salariés.
- La subvention Prévention TPE « Culture de prévention » est spécifique à la Carsat Hauts-de-France. Elle est destinée aux entreprises de moins de 50 salariés et permet de financer

jusqu'à 50 % du plan d'action en lien avec l'analyse des risques professionnels. « *Au préalable, nous demandons une formation de trois jours pour devenir référent en santé et sécurité, que nous finançons en partie: l'objectif est de rendre l'entreprise autonome en donnant à une personne de l'entreprise les bases de la prévention: analyse des accidents du travail, évaluation des risques, missions, etc.* », précise Cyril De Laage.

En savoir plus : www.carsat-hdf.fr

Créé en l'an 2000 à Neufchâtel-en-Bray, en Normandie, le garage Lafilé a peu fait évoluer les conditions de travail de ses équipes pendant quinze ans. En 2015, la transmission de l'affaire d'une génération à une autre a impulsé la mise en route d'une démarche santé-sécurité. C'est à une véritable mue de l'entreprise du point de vue des risques professionnels que s'est livré le nouveau et jeune dirigeant.

Des progrès, de fil en aiguille

« **DEVENIR EMPLOYEUR**, c'est accepter de nombreuses responsabilités. Pour ma part, je ne me rendais pas compte de toutes celles que j'endossais en reprenant l'affaire de mon père, reconnaît Matthieu Lafilé, propriétaire du garage dont l'enseigne porte son patronyme. À son départ à la retraite, en 2015, j'avais 33 ans et j'ai rapidement dû m'adapter à ma nouvelle fonction. »

Les obligations environnementales sont les premières à se rappeler à lui lors d'une visite de renouvellement d'agrément, qui autorise l'entreprise de neuf salariés à intervenir sur les accidents se produisant sur l'autoroute entre Buchy et Neufchâtel-en-Bray, la commune sur laquelle se situe le garage.

À cette occasion, des pneus usagés directement posés sur le sol en terre font tiquer les services de la préfecture. Face aux éventuelles sanctions qui pourraient venir gréver sa trésorerie et aux conséquences néfastes qu'impliquerait la perte de son agrément, le nouveau propriétaire prend les choses en main. Il fait l'acquisition de deux containers pour entreposer en toute sécurité les pneumatiques en attente du passage trimestriel de l'entreprise de recyclage.

À la suite de cette prise de

conscience, il repère les pollutions émanant des liquides de freins et de batteries ainsi que des huiles qui s'échappent des véhicules accidentés et remorqués jusque dans la cour. « Certaines des voitures que nous récupérons ont subi des incendies. Lorsqu'il pleut, l'eau rince les suies résultant des combustions et les entraîne jusque dans la terre, explique Matthieu Lafilé. En novembre 2017, j'ai donc construit une dalle en béton étanche et légèrement inclinée qui permet de récupérer tous ces effluents. » Ceux-ci sont dirigés jusqu'à un débourbeur-déshuileur dans lequel ils sont conservés

jusqu'à enlèvement par un prestataire agréé.

De l'importance des relais d'information

Les réflexions du jeune dirigeant au sujet de l'impact de son activité sur l'environnement l'amènent à reconsidérer les conditions de travail de ses salariés. En effet, depuis la construction de l'atelier en 2000, plus aucun investissement n'y avait été réalisé. Les trois ponts élévateurs étaient datés, l'un d'entre eux s'actionnait d'ailleurs encore avec une pompe manuelle. Ils ne se prêtaient pas à toutes les réparations : certains véhicules étaient soulevés à l'aide de crics. Outre le risque intrinsèque à cet outil de voir la voiture retomber accidentellement, les carrossiers et les mécaniciens devaient travailler dans des positions inconfortables.

Conscient de ces réalités, Matthieu Lafilé se rend en octobre 2019 au salon Equip Auto pour trouver des solutions. Il demande à deux salariés de l'accompagner afin de les associer au choix du matériel. En plus des recherches sur les appareils de levage, le chef d'entreprise s'enquiert des dispositifs d'aspiration des poussières de ponçage pour remplacer un système mobile

Les nouveaux ponts permettent aux salariés de travailler en permanence à la bonne hauteur.



© Patrick Delapierre pour l'INRS/2020

FICHE D'IDENTITÉ

- Nom : garage Lafilé Automobile
- Localisation : Neufchâtel-en-Bray
- Activité : vente - carrosserie - mécanique - dépannage
- Surface : 5 000 m² de terrain dont un atelier de 600 m² et un showroom de 140 m²
- Effectif : 9 salariés
- Environ 1500 voitures réparées par an
- CA : 4 millions d'€ par an

UNE PORTE EN PLUS

Pour faciliter le déplacement des véhicules dans l'atelier, une nouvelle porte a été percée dans le mur du fond en juin 2019. Les deux ouvertures préexistantes, connexes, ne permettaient pas une organisation rationnelle entre les postes de travail. Il fallait parfois interrompre plusieurs fois par jour l'activité d'un carrossier ou d'un mécanicien afin de déplacer la voiture sur laquelle il intervenait et permettre à d'autres automobiles de passer. Cette perte de temps et le stress des salariés gênés dans leurs tâches sont aujourd'hui de l'histoire ancienne.

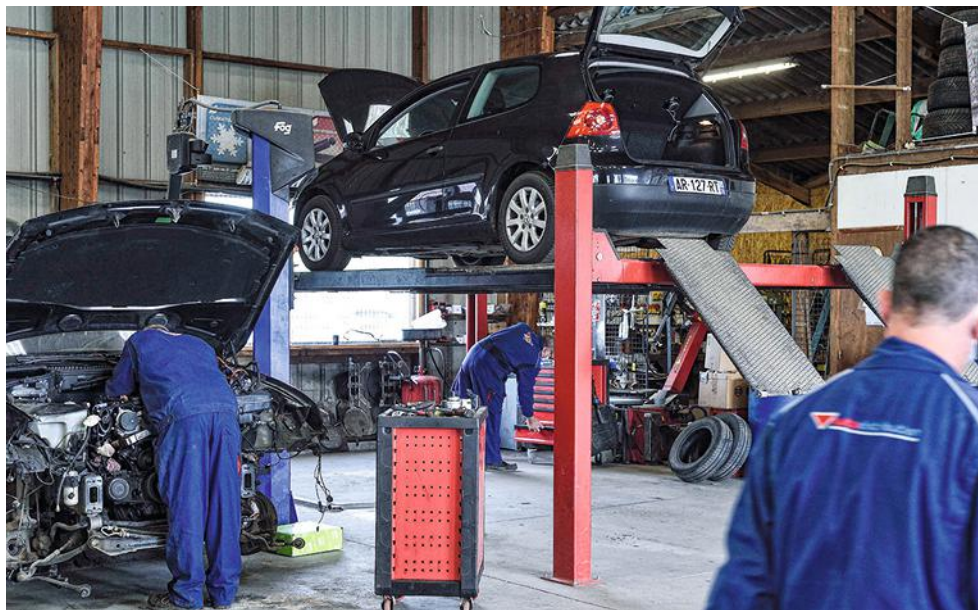
dont l'efficacité ne le satisfait pas. C'est là qu'il apprend l'existence d'aides financières pour l'achat de matériel permettant d'améliorer les conditions de travail.

De retour du salon avec quelques devis sous le bras, il cherche à en apprendre davantage sur ces subventions. « J'ai regardé sur internet, mais le temps me man-

Néanmoins, la prise en charge de 30 % du coût de nouveaux ponts et de la centrale d'aspiration offre à l'entreprise une marge de manœuvre plus confortable. « C'est l'idée, glisse Thierry Gantois, ingénieur-conseil à la Carsat. Pousser les professionnels à s'orienter vers des solutions peut-être plus onéreuses que prévu,

ventilation à la Carsat Normandie. Estimer si un devis pour une aspiration centralisée est conforme aux besoins est loin d'être évident quand on n'est pas versé dans le sujet. En accord avec M. Lafilé, nous avons contacté le fournisseur afin de vérifier que l'installation prévue répondait bien aux critères de performance définis par le réseau prévention. Nous avons en particulier obtenu la garantie de la réalisation, lors de la réception de l'installation, de mesures aérodynamiques qui sont consignées dans un rapport. » Mise en service à la fin du mois de juin dernier, l'installation change la donne au niveau de l'empoussièrément. « Nous conservons la même ponçeuse, ce qui évite aux carrossiers d'avoir à s'habituer à un nouvel outil. Mais maintenant, nous avons la possibilité de brancher un tuyau sur le circuit pour nettoyer l'intérieur de l'habitacle des véhicules une fois les travaux finis. Avec ce matériel, nous passons d'une 2 CV à une Rolls Royce », s'enthousiasme Matthieu. Quant aux ponts élévateurs, ils changent eux aussi le quotidien des salariés. « Tous les postes sont aujourd'hui équipés. Nous travaillons tout le temps à hauteur, sans avoir le dos courbé et les genoux fléchis, se félicite Jonathan Bertrand, carrossier. Je ne suis plus courbaturé à la fin de la journée. »

Partie de loin, la démarche de prévention du garage Lafilé est bel et bien lancée et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue. La preuve en est la prochaine action d'ampleur que le dirigeant prévoit pour fin 2021 ou début 2022 : l'installation d'un réseau de captage des gaz d'échappement. Un projet pour lequel le dirigeant compte bien se faire épauler par la Carsat. ■ D. L.



© Patrick Delapierre pour l'INRS/2020

quait pour explorer ce qui m'est apparu comme une véritable jungle d'informations, se remémore Matthieu. Mon expert-comptable a proposé, moyennant finance, de se renseigner pour moi. C'est lui qui a pris contact avec la Carsat Normandie. » « Lors de ma première visite, j'ai compris que je n'aurais pas à user de persuasion, affirme Rémy Lagorce, contrôleur de sécurité à la Carsat Normandie. Avec ou sans notre soutien financier, Monsieur Lafilé était décidé à agir en prévention. »

mais surtout plus performantes et mieux adaptées. Voire à s'attaquer à d'autres points sensibles de leur organisation. » Et en effet, le garage a commandé un laveur de pistolets à peinture équipé d'un dispositif de captage des vapeurs de solvants qui n'était pas au programme dans un premier temps.

Dépoussiérer le matériel

« Notre soutien est également important du point de vue technique, ajoute Corinne Bidan, ingénieur-conseil et référente

Les aides financières et le conseil technique de la Carsat ont permis au dirigeant du garage d'améliorer efficacement les conditions de travail au sein de l'atelier.

GARDER SES SALARIÉS AU CHAUD

En novembre 2019, Matthieu Lafilé installe un chauffage dans l'atelier qui en était jusque-là dépourvu. Dès le premier hiver, les équipes en ont perçu le bénéfice. « Quand la température chutait, c'était compliqué. Nos mains s'engourdissaient et les outils glacés en métal n'arrangeaient pas les choses, se souvient Hervé Foucart, mécanicien. Maintenant, nous n'avons plus cette sensation de froid même quand il fait autour de zéro à l'extérieur. » « Et, en été, ça sert de climatisation. Par 35 °C, ce n'est pas du luxe ! Monsieur Lafilé

est aux petits soins avec nous », ajoute, taquin, son collègue Manu Davesne, mécanicien lui aussi. « J'ai vraiment une super équipe. Dans nos métiers, il y a beaucoup de débauchage. Pour garder ces professionnels talentueux, il est important de leur offrir des conditions de travail qui leur conviennent. Agir pour préserver la santé au travail ne se fait donc pas au détriment du fonctionnement et de la rentabilité de l'entreprise, bien au contraire », conclut Matthieu Lafilé.

Une conception sans poudre aux yeux

Réceptionner, stocker et reconditionner des poudres d'origine végétale destinées à l'alimentation ou à l'industrie pharmaceutique. Si elle peut paraître simple, l'activité de LMS, une TPE du Pas-de-Calais, ne l'est pas tant que cela. Car il faut veiller à la qualité des produits, aux flux, aux poussières, aux manutentions, aux chutes...

LE SITE de LMS, dans la Zac du Paradis de Lestrem, dans le Pas-de-Calais, est flambant neuf. Il tourne presque à plein régime et Denis Delestrez, son directeur général, semble intarissable sur la conception de ce nouveau bâtiment. Un projet auquel il a longuement réfléchi. « J'ai racheté LMS en 2015 et je savais que le site d'alors – une ancienne conserverie de haricots verts située à 6 km – n'était pas viable à terme, car plus du tout adapté aux contraintes de notre production. Si la sécurité alimentaire était bien respectée, les conditions de travail laissaient à désirer », explique sans détour le dynamique chef d'entreprise de LMS, pour Logistique Manutention Stockage.

Il y a deux ans, la Communauté de communes Flandres Lys propose au chef d'entreprise un terrain de 50 000 m², situé sur l'axe Lestrem/Béthune. Pour cette TPE de 18 salariés qui réceptionne et reconditionne des poudres alimentaires végétales, c'est une aubaine. « Je ne sais plus très bien comment nous avons rencontré la Carsat, peut-être par l'intermédiaire du contractant général, tente de se remémorer Denis

Delestrez. En revanche, je me souviens très bien qu'au début je percevais l'intervention de la Carsat plutôt comme une contrainte. Et comme j'étais déjà pas mal pré-occupé par cette construction, je n'étais pas très réceptif. »

Magalie Naassens, contrôleur de sécurité à la Carsat Hauts-de-

et de l'argent... D'ailleurs, avec les aides financières que j'ai obtenues de la Carsat, je crois que l'on travaille dans de très bonnes conditions, sans surcoût conséquent. »

Des quais uniques en Europe

Les 15 000 m² de nouveaux bâtiments sont essentiellement des entrepôts où sont stockées des poudres végétales, de type amidon de maïs, poudre de blé, tapioca, fécule de manioc... destinées à l'industrie agro-alimentaire ou pharmaceutique. « Notre capacité de stockage est de 15 000 tonnes environ, et nous avons une capacité annuelle d'ensachage de 40 000 tonnes », explique Christophe Lafont, responsable du site et comptable. Sur le parking, les semi-remorques et les camions citernes défilent. Ils se positionnent correctement grâce aux guides-roues. Le chauffeur descend pour placer un sabot derrière une roue, ce qui fait passer le feu asservi au rouge: le camion est immobilisé. Une zone tampon d'une cinquantaine de centimètres permet d'éviter tout écrasement de personne en cas de démarrage intempestif.

« A posteriori, je me rends compte que tout ce que nous avons réalisé était nécessaire. »

France, se rappelle aussi qu'il a fallu qu'elle explique plusieurs fois l'intérêt de partir sur de bonnes bases en matière de prévention des risques professionnels. À force d'échanges, Denis Delestrez se laisse convaincre: « A posteriori, je me rends compte que tout ce que nous avons réalisé était nécessaire. De plus, le fait d'avoir pensé tous ces équipements en amont, dès les plans, nous a fait gagner du temps



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2020

LMS

- 18 salariés
- 15 000 m² de nouveaux bâtiments
- Capacité de stockage: 15 000 tonnes, d'ensachage: 40 000 tonnes
- Une cinquantaine de références, qui arrivent en big bags, sacs de 25 kg, cartons, fûts en plastique, fûts en carton
- Quatre salles de désachage dont deux salles blanches
- Démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur des formations: port du harnais, conduite de chariot, risque incendie, pontier/élingueur, bonnes pratiques dans l'agroalimentaire.



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2020

Un soufflet se gonfle alors autour de l'arrière du camion. « Ce sont des quais étanches aux quatre coins, uniques en Europe », souligne Magalie Naassens. « Nous avons dû aller en Allemagne, chez le fournisseur, pour le convaincre de les modifier », complète le directeur général. Ils limitent les intrusions d'insectes lors du chargement ou déchargement. Car les nuisibles sont une préoccupation de chaque instant sur le site: dans les entrepôts, des lumières attirent les insectes pour qu'ils s'engluent sur une surface, des pièges – à insectes, à rongeurs... – sont disposés partout dans les bâtiments. « En hiver, les insectes sont très attirés par la lumière: c'est surtout à cette période de l'année que l'étanchéité des

Le ponton qui permet d'accéder en toute sécurité au haut des citernes pour assurer leur remplissage est une réalisation maison.

quais est importante », remarque Laurent Poissonnier, responsable technique.

Les douze quais sont ainsi équipés de coussins gonflables, adaptés à tous types de camions. « Avant d'équiper les quais, dès que je voyais un camion qui me semblait avoir des dimensions atypiques, je sortais mon mètre pour vérifier qu'il était compatible avec le coussin », raconte Denis Delestrez. Un chauffeur témoigne: « Y'a pas photo avec l'ancien site! C'est beaucoup plus agréable, il n'y a pas de poussière, tout est propre et on travaille en sécurité. Il faut juste s'habituer aux quais, plus étroits, dont le traçage au sol n'a pas encore pu être finalisé... »

Un avenir plus serein

Pour décharger et charger les camions, LMS a acquis une flotte de chariots électriques. « Notamment pour limiter les émanations de particules et le bruit, remarque le responsable technique. Les conducteurs craignaient qu'ils soient moins rapides, mais ce n'est pas le cas. D'ailleurs, s'ils circulent trop vite, je n'hésiterai pas à installer des limiteurs de vitesse sur le site... » Du côté du vrac, un camion est en cours de remplissage. Pour positionner le bol de connexion, sorte d'entonnoir permettant de remplir la citerne, l'opérateur doit monter sur cette dernière. « Avant, ils y accédaient avec une échelle. Il y avait un risque important de chute de hauteur, car le haut de la citerne est à plus de 5 mètres », insiste le contrôleur de sécurité. « Ça n'a pas été simple de trouver la bonne solution. D'autant que nous avons une hauteur sous plafond limitée à 15 mètres à cause d'un aérodrome voisin », complète

Laurent Poissonnier. La solution? Du « fait-maison », avec un ponton qui se relève et s'abaisse pour atteindre la citerne, une barrière sous forme d'arceaux qui entoure l'orifice de la citerne, et un système de connexion piloté à distance, pour positionner correctement le bol.

Sur tout le site, la marche en avant est de mise pour garantir la sécurité alimentaire. Les produits sont stockés dans des racks dynamiques. Certains sont repris pour être reconditionnés à l'étage. Les palettes sont déplacées à l'aide de chariots et déposées devant une barrière écluse asservie, à l'étage dont le plancher peut supporter en circulation jusqu'à 3 tonnes/m². « Nous avons limité au maximum les maintenances manuelles grâce à un préhenseur à ventouse associé à un palan pneumatique pour déposer les sacs sur le tapis, explique Laurent Poissonnier. Une aspiration et une soufflerie nettoient le sac avant qu'il n'entre dans la salle blanche où les poudres seront reconditionnées. » Ces équipements ont été testés et modifiés pour répondre aux besoins des opérateurs avant leur entrée en service.

Bientôt, toute l'activité de LMS sera rapatriée sur le nouveau site qui permet de gagner en souplesse. « J'ai eu quelques frayeurs, en début d'année, car les enjeux étaient de taille. Puis les choses se sont mises en place, nous avons bien travaillé pendant la période de Covid et me voilà rassuré et fier de notre outil de travail, remarque le directeur général. Nous sommes en train de passer le protocole de certification FSSC 2200¹... J'ai plus de visibilité sur l'avenir. » ■ D. V.

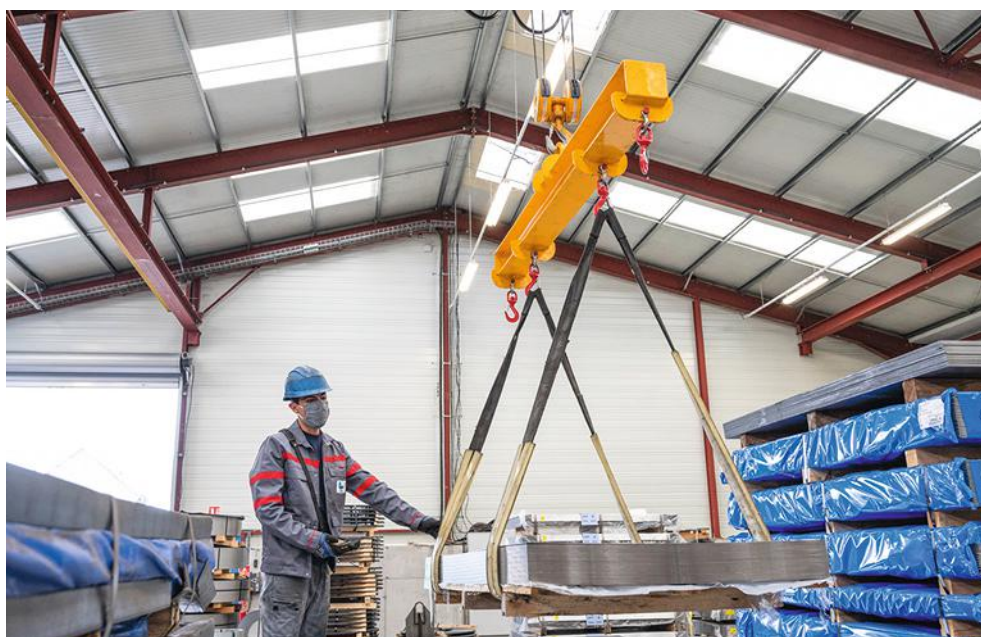
1. Certification agroalimentaire.



© Fabrice Dimier pour l'INRS/2020

LAURENT POISSONNIER, responsable technique

« Nous n'avons rien récupéré de l'ancien site, nous avons dû tout créer. Par exemple, dans les entrepôts de stockage, nous avons privilégié l'éclairage naturel, mis des panneaux sandwich pour limiter le bruit, installé des racks dynamiques. Ces entrepôts sont très propres car nous prenons beaucoup de précautions: pas de sacs troués, pas de sortie à l'extérieur des chariots électriques, pas d'introduction de poussières. Ils sont nettoyés chaque jour et chaque fois que nécessaire. Et au niveau des citernes, il y a une aspiration. De plus, l'hygrométrie, la pression et la température sont contrôlées. Pour ce qui est des salles blanches, elles sont en surpression et les palettes classiques n'y entrent pas. Nous y avons aussi installé une ventilation et une aspiration. Nous respectons, à la fois pour le matériel et le produit, le principe de marche en avant. »



© Gael Kerbaol/INRS/2020

Progresser, progresser et encore progresser

La métallerie industrielle Lebrun S.A. a su créer une culture de prévention en interne. Devenue pérenne, elle ne cesse de s'alimenter au fur et à mesure des nouvelles expériences rencontrées.

« **NOUS AVONS** réalisé 1 462 interventions de maintenance liées à la sécurité et aux conditions de travail depuis douze ans. » Devant son écran d'ordinateur, Jean-Marc Degottex, directeur général de Lebrun S.A., métallerie industrielle basée à Beaune-la-Rolande, dans le Loiret, retrouve la trace du moindre aménagement réalisé

dans l'entreprise depuis 2008. Réparation de barrière, de roulettes, amélioration de l'éclairage d'un poste... – pour n'en citer que quelques-uns – illustrent la culture de prévention qui s'est mise en place de façon pérenne en interne. « Si on regarde les statistiques d'accidents par mois, on se rend compte que leur fréquence est

plus élevée les mois précédant les congés d'été. Si on se focalise sur la nature des accidents, les parties du corps les plus touchées sont les mains, les chevilles et les jambes. » Avec cet outil de gestion, il accède à toutes les informations, qu'il malaxe en tous sens. « Notre ERP (NDLR: progiciel de gestion intégrée) est très au point, il nous donne accès à toutes les informations qu'on cherche instantanément, permet des prises de décisions très rapides, facilite notre organisation et contribue ainsi à réduire la pression et le stress au quotidien pour tous », se félicite-t-il.

Environnement de travail à risque

La métallerie industrielle Lebrun S.A., qui compte 46 salariés, fabrique des grandes séries de pièces en acier. Parmi ses produits: des accessoires pour magasins (présentoirs métalliques, bacs à fouille) et pour plates-formes logistiques (sabots protecteurs de racks, butées oméga, plateaux spéciaux, séparateurs...), ainsi que des armatures métalliques de fauteuils électriques médicalisés. 2500 tonnes de produits sortent en moyenne chaque année de ses lignes. Sa toute dernière réalisation est le châssis métallique de bornes de distribution de gel hydroalcoolique pour une régie de transports publics. Ce sont 800 tonnes d'acier qui sont stockées dans les ateliers, sous forme de fils, de tubes, de tôles. L'entreprise compte une trentaine de process, avec des machines de différentes générations: laser tôle, plieuses, robots de soudure, laser tube, redresseuse de fils, scie à commande numérique, poinçonneuses...

UNE HISTOIRE DE FAMILLE

La métallerie Lebrun S.A. a été fondée en 1955 par Maurice Lebrun. Maréchal-ferrant, il vend à l'époque sa motocyclette pour s'acheter un poste à souder et crée l'entreprise au centre de Beaune-la-Rolande. À l'entrée de l'établissement trône une machine à fabriquer des présentoirs à bouteilles conçue et réalisée par ses soins à l'époque. Ses enfants ont progressivement accédé à différentes fonctions dans la société pour le seconder, notamment son fils Alain qui prendra la présidence et est aujourd'hui président du conseil

d'administration. En 1972, la tôlerie occupe 500 m² avant de déménager ensuite dans la zone industrielle de la commune. Aujourd'hui, les ateliers occupent 10 000 m². La métallerie réalise environ 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec une moyenne de 2500 tonnes de produits livrés chaque année. L'entreprise est divisée en deux entités: Lebrun S.A., qui compte 38 salariés et effectue tout le travail de l'acier, et Soprim, en charge de la peinture, du montage, de l'emballage et de l'expédition des produits, qui compte pour sa part 8 salariés.

Dans l'atelier de découpe, une toute nouvelle machine de découpe laser livrée début mars, en remplacement d'une poinçonneuse, est en cours de mise au point. Une équipe y suit d'ailleurs une formation. La machine est équipée d'un magasin automatique (chargement de tôles et déchargement de produits découpés et de squelettes). Ce système qui supprime les manutentions manuelles a fait l'objet d'un contrat de prévention avec la Carsat Centre-Val de Loire.

« Elle émet aussi moins de bruit dans l'atelier », souligne Patricia Brousse, contrôleur de sécurité à la Carsat. De plus, l'air pollué par la découpe laser doit être rejeté à l'extérieur après filtration. Or le fabricant proposait initialement un recyclage de l'air. » Des travaux, imminents, vont permettre de remédier à la situation.

« Dans notre activité, les risques professionnels résident surtout dans l'environnement de travail, décrit Jean-Marc Degottex. Le premier risque est la collision engin-piéton, le deuxième est le pont roulant en mouvement. » Des coupures au niveau des mains sont aussi régulièrement recensées du fait des tôles d'acier très coupantes. Pour le risque de collisions engins-piétons, l'entreprise n'a pu délimiter pour l'heure de cheminements distincts, faute de place. « Mais on n'oublie pas les accidents ou incidents passés, on en tient compte dans notre organisation : on veille par exemple à ce que les allées restent toujours dégagées, notamment pour l'accès des secours », commente-t-il. Les chariots sont équipés d'éclairages bleus, le chauffeur klaxonne avant chaque virage pour s'annoncer. Autre illustration de ce

souci constant de s'améliorer : depuis la survenue d'un arrêt cardiaque chez un salarié à son poste – qui a pu être sauvé grâce à ses collègues et l'intervention rapide des pompiers – l'entreprise s'est dotée d'un défibrillateur.

Compétences et polyvalence

Sur le plan des maladies professionnelles, le personnel est principalement exposé à des troubles musculosquelettiques, dont des problèmes de dos liés aux multiples manutentions manuelles. À l'atelier pliage, plusieurs postes sont équipés depuis de nombreuses années de chariots réglables en hauteur. L'établissement a d'ailleurs bénéficié en 2016 d'une subvention pour des investissements dans la prévention des TMS sur la ligne de peinture. En effet, les sollicitations physiques y sont fortes, en particulier dans la phase d'accrochage-décrochage des pièces. L'occasion d'acquérir une table élévatrice pour la manutention à hauteur des cartons de peinture poudre ainsi que deux transpalettes manuels à levée électrique pour les phases d'accrochage et de décrochage des pièces ou encore d'un gerbeur.

« On fait souvent des petits aménagements en interne, comme cette barrière qui crée une chicane pour que les gens ne passent pas trop près de la ligne, commente Christophe Massonet, responsable de production. On s'est aussi rendu compte que les visières achetées pour se protéger du coronavirus sont bien adaptées pour nous protéger des accroches en mouvement sur la ligne, alors qu'on avait fait plusieurs essais non concluants auparavant. » Deux personnes sont en charge de la maintenance du parc machines sur le site. Un des

avantages est que l'entreprise a la capacité de faire elle-même l'essentiel des réparations et des aménagements nécessaires. « La sécurité repose en grande partie sur la maintenance. On a tout ce qu'il faut sous la main pour faire selon nos besoins », souligne le directeur.

Depuis son arrivée dans l'entreprise en 2007, ce dernier a aussi souhaité impulser une plus grande polyvalence pour tous les salariés. « Je suis pour un mode de management participatif, insiste-t-il. Au fil du temps, j'ai tenu à développer les compétences de chacun. Aujourd'hui, les salariés sont très autonomes et polyvalents. » Chacun conserve un domaine de prédilection, mais avec des compétences complémentaires qui permettent d'aller sur d'autres postes, de seconder les collègues quand il y a des besoins ou des problèmes, de prendre les initiatives selon les événements, y compris en matière de sécurité au travail. ■ C. R.

La capacité de l'entreprise à effectuer elle-même des aménagements sur ses machines est un gage de réactivité et de qualité.



© Gaël Kerbaol/INRS/2020



© Gaël Kerbaol/INRS/2020

LA CRISE SANITAIRE

Lebrun S.A. a interrompu son activité une quinzaine de jours au début du confinement lié à la Covid-19, le temps de s'organiser pour redémarrer en appliquant les gestes de protection. Les postes de travail étant suffisamment espacés, il était possible que la majorité des salariés travaillent avec au moins 2 mètres de distance autour d'eux. La direction a mis à la disposition de tous des masques en textile lavables et réutilisables. Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés aux entrées des bureaux et des ateliers. Parmi les autres actions, les vestiaires ont été réaménagés en fonction des nouvelles contraintes (limitation de l'accès à une personne à la fois, rappels des messages affichés partout) et les horaires de prises de postes ont été échelonnés.